A close-up, high-speed photograph of water splashing, creating numerous bubbles and ripples. The water is clear and bright, set against a dark blue background. The splashing is centered in the lower half of the frame, with bubbles rising and spreading outwards.

STATISTIQUES
DE L'EAU
POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX
USÉES
EN WALLONIE

RAPPORT 2013

STATISTIQUES
DE L'EAU POTABLE
ET DE
L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES
EN WALLONIE

RAPPORT 2013

2012 en bref

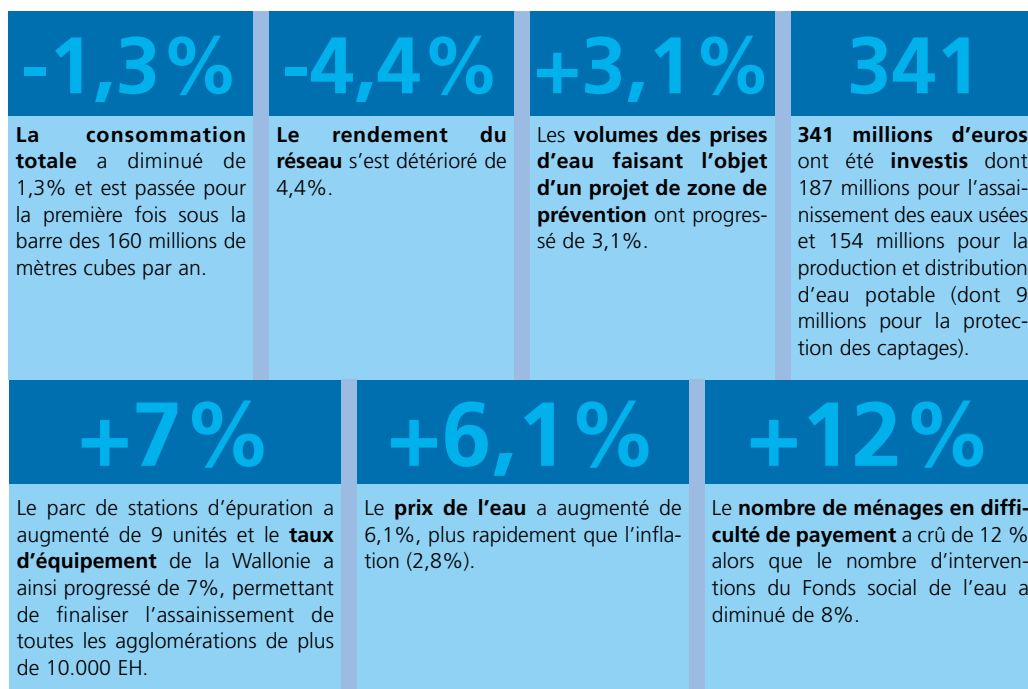


Table des matières

2012 en bref	4
Introduction	7
Production et distribution d'eau potable	9
En un coup d'œil	10
Aspects institutionnels	11
Bilan des volumes d'eau	12
Patrimoine technique	14
Indicateurs de consommation d'eau	15
Indicateurs d'état du réseau	18
Protection des captages	20
Investissements	21
Emploi	22
Qualité de l'eau	23
Assainissement des eaux usées	27
Les obligations européennes en matière d'assainissement des eaux usées et les indicateurs mis en place	28
Aspects institutionnels	29
Patrimoine technique	30
Conformité à la Directive 91/271/CEE	32
Investissements	33
Emploi	34
Production et valorisation des boues d'épuration	35
Prix de l'eau et Fonds social	37
Indicateurs du prix de l'eau	39
Consommateurs en difficulté de paiement et fonds social de l'eau	42
Glossaire	45
Au sujet d'Aquawal	47

Introduction

Le présent rapport a pour objectif de diffuser les principaux chiffres et indicateurs relatifs au cycle anthropique de l'eau en Wallonie. Les données présentées dans ce document sont fournies par les associés d'Aquawal. Ceux-ci représentent environ 95% du secteur de la production-distribution d'eau, ainsi que l'ensemble du secteur de l'assainissement des eaux usées. Sauf indication contraire, les statistiques sont arrêtées au 31/12/2012.

Ce document ne se veut pas exhaustif. Il n'aborde pas en détails certains aspects qui sont repris dans des Rapports édités par d'autres acteurs du secteur, tels que l'état des nappes d'eau souterraines ou la qualité de l'eau distribuée par réseau¹. Il se veut ainsi complémentaire de ces autres publications.

VUE GÉNÉRALE DU SECTEUR							
Production – distribution d'eau potable	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de Producteurs d'eau ²	57	56	55	54	53	53	52
Nombre de Distributeurs d'eau	57	56	55	52	51	51	51
Long. des canalisations hors raccordement ³ (x 1.000 km)	38,2	38,2	38,2	38,2	39,0	39,2	39,6
Nombre de compteurs (X 1.000)	1.428,7	1.450,5	1.471,6	1.490,5	1.508,7	1.528,4	1.545,6
Volume produit ² (Millions m ³)	395,2	384,0	382,5	*	387,7	385,1	382,8
Volume distribué (Millions m ³)	163,0	163,4	161,8	160,2	161,0	161,5	159,4
Associés d'Aquawal - production-distribution	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'associés Production-distribution	11	13	14	14	17	17	17
Longueur des canalisations ^{3,4} (X 1.000 km)	33,8	34,6	34,4	34,7	35,9	36,2	36,6
Nombre de compteurs (X 1.000)	1.312,0	1.342,8	1.364,5	1.386,7	1.415,9	1.432,1	1.448,2
Volume produit ⁴ (Millions m ³)	347,3	337,5	335,0	346,9	344,4	345,3	357,8
Volume distribué (Millions m ³)	149,3	150,7	149,6	148,8	151,2	151,7	149,9
Assainissement des eaux usées	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'organismes d'assainissement agréés	7	7	7	7	7	7	7
Nombre de stations d'épuration en service	343	350	358	368	373	403	412
Capacité nominale des STEP en service ⁵ (X 1.000 EH)	2.745	3.300	3.369	3.460	3.463	3.504	3.827
Longueur des collecteurs existants (km)	1.409	1.436	1.577	1.626	1.704	1.746	1.915

Tableau 1 : vue générale du secteur de l'eau en Wallonie et son évolution récente

* Données indisponibles

Source : S.A. Aquawal

1 <http://environnement.wallonie.be> (portail environnement wallonie)

<http://etat.environnement.wallonie.be> (état de l'environnement wallon)

2 Y compris VIVAQUA, VMW et TMVW : opérateurs extra-régionaux qui produisent de l'eau en Wallonie

3 La longueur du réseau a été revue en 2011 par certains opérateurs avec effet rétroactif jusque 2008

4 Y compris VIVAQUA (en Wallonie uniquement)

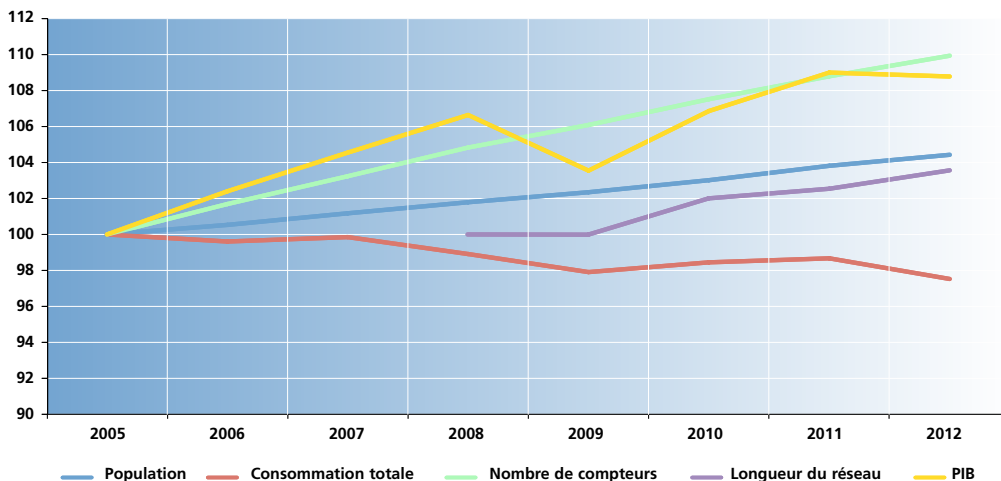
5 Le calcul de la capacité nominale a été revu en 2011 en le standardisant sur base de 60 grammes de DBO₅ par jour et par habitant



PRODUCTION
ET DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE

En un coup d'œil ...

La figure ci-dessous indique les principales tendances liées à la production et distribution d'eau potable en Wallonie.



Graphique 1 : évolution comparée de la production-distribution d'eau et du contexte wallon 2005-2012

Entre 2005 et 2012, la population wallonne a crû d'environ 5% et le PIB, en euros constants (chaînés), a augmenté de 9%.

Au niveau du secteur de l'eau, la consommation totale d'eau de distribution a pendant cette même période chuté de 3% ; le nombre de compteurs (abonnés) a augmenté de 10% (2 fois plus rapidement que la population) et les infrastructures nécessaires ont suivi l'évolution de la population avec une croissance de 5%.

Aspects institutionnels

La carte 1 présente les zones de distribution des différents opérateurs au 1er janvier 2013. La Wallonie compte, fin 2012, 51 distributeurs d'eau actifs.



Carte 1 : zones d'activités des distributeurs d'eau - situation au 1^{er} janvier 2013

Tous les distributeurs d'eau sont des opérateurs entièrement publics. A une seule exception près, tous les distributeurs sont également producteurs d'eau potable.

Ces opérateurs peuvent adopter quatre formes juridiques différentes : la société régionale, l'intercommunale, le service communal des eaux ou la régie communale des eaux.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de distributeurs et le nombre de compteurs (usagers) associés à chaque type de gestion.

TYPE D'OPÉRATEURS	Nombre 2012	Compteurs 2012 (X 1.000)	% compteurs 2012
Société régionale	1	1.032,2	66,8%
Intercommunale	9	415,1	26,9%
Service communal des eaux	39	91,2	5,9%
Régie communale des eaux	2	6,7	0,4%

Tableau 2 : nombre d'opérateurs par type de gestion

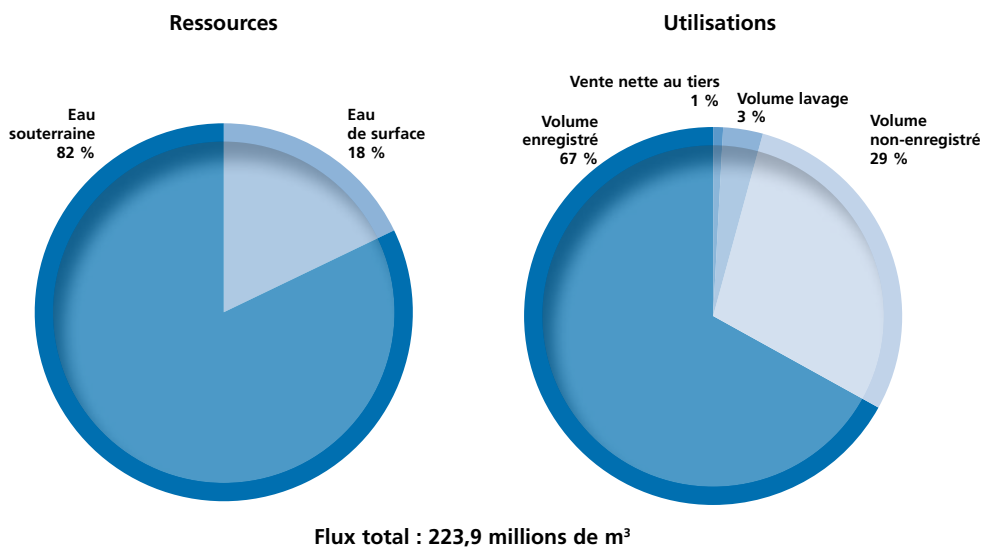
Bilan des volumes d'eau

Le tableau 3 reprend le bilan des volumes d'eau par opérateur en 2012.

BILAN DES VOLUMES D'EAU (X 1.000 m ³)							
Opérateur	Prélèvements en eau souterraine	Prélèvements en eau de surface	Volume de lavage	Achat d'eau aux tiers	Vente d'eau aux tiers	Volume enregistré	Volume non-enregistré
AIEC	1.578	0	24	117	123	1.113	435
AIEM	1.547	0	0	98	326	986	333
CIESAC	467	0	5	0	34	246	182
CILE	25.964	0	0	10.279	2.477	25.913	7.853
IDEA	7.009	0	81	1.672	4.083	3.845	672
IDEN	413	0	0	2	5	297	113
IECBW	7.461	0	32	5.317	1.499	9.956	1.291
INASEP	2.683	0	0	1.357	0	2.962	1.078
Régie des eaux de Chimay	1.402	0	0	26	95	333	1.000
Régie des eaux de Saint-Vith	615	0	4	10	54	466	101
Service des eaux de Burg-Reuland*	270	0	3	0	0	246	22
Service des eaux de Limbourg	31	0	0	426	0	397	60
Service des eaux de Rochefort	354	0	0	413	0	515	252
Service des eaux de Theux	553	0	7	125	5	486	180
Service des eaux de Trois-Ponts	358	0	0	0	55	129	174
Service des eaux de Waimes	202	0	0	0	0	172	30
SWDE	132.950	40.010	7.464	27.627	40.682	101.799	50.643
Total (hors VIVAQUA)	183.857	40.010	7.620	47.469	49.438	149.864	64.419
VIVAQUA	86.989	48.405	286	0	126.211	8.223	672
<i>Dont Wallonie</i>	<i>85.215</i>	<i>48.405</i>	<i>286</i>	<i>0</i>	<i>16.797</i>	<i>0</i>	<i>672</i>

Tableau 3 : bilan des volumes d'eau par opérateur – associés d'AquaWV

Le graphique 2 reprend le bilan des flux d'eau pour les opérateurs wallons associés à Aquawal.



Graphique 2 : bilan des volumes d'eau en 2012 – associés d'Aquawal

En 2012, le flux total s'élevait à 224 millions de mètres cubes pour les associés d'Aquawal.

Les ressources en eau proviennent :

- à un peu plus de 80% des ressources en eau souterraine ;
- à un peu moins de 20% d'eau de surface.

Trois pourcents de ce volume sont utilisés par les producteurs d'eau pour le nettoyage de leurs installations. Environ un quart est non-enregistré et le solde, soit un peu plus de 70%, est enregistré par les compteurs d'eau des usagers.

Patrimoine technique

Le tableau 4 reprend le patrimoine technique (compteurs et conduites) par opérateur.

PATRIMOINE TECHNIQUE			
Opérateur	Nombre de compteurs	Longueur des conduites-mères (km)	Densité du réseau (compteurs/km)
AIEC	12.544	700	17,9
AIEM	11.659	464	25,1
CIESAC	2.494	150	16,6
CILE	248.477	3.484	71,3
IDEA	472	94	5,0
IDEN	3.076	150	20,5
IECBW	78.481	1.766	44,4
INASEP	35.930	1.250	28,7
Régie des eaux de Chimay	3.101	110	28,2
Régie des eaux de Saint-Vith	3.588	199	18,0
Service des eaux de Burg-Reuland	1.840	131	14,0
Service des eaux de Limbourg	1.279	47	26,9
Service des eaux de Rochefort	5.171	134	38,7
Service des eaux de Theux	4.669	159	29,4
Service des eaux de Trois-Ponts	1.459	133	10,9
Service des eaux de Waimes	1.804	79	22,8
SWDE	1.032.201	27.063	38,1
Total (hors VIVAQUA)	1.448.245	36.113	40,1
VIVAQUA (Wallonie uniquement)	-	460	-

Tableau 4 : patrimoine technique par opérateur – associés d'Aquawal

La densité du réseau (exprimée en nombre de compteurs par kilomètre de conduite-mère) peut varier fortement d'un opérateur à l'autre. En moyenne, on compte environ 40 compteurs par kilomètre de conduites, soit un compteur tous les 25 mètres environ, ou encore 25 mètres de canalisation par usager (hors raccordement).

Indicateurs de consommation d'eau

Le niveau de consommation d'eau se mesure à l'aide de deux indicateurs : la consommation moyenne par compteur et la consommation moyenne par kilomètre de conduite-mère. Ces indicateurs sont repris dans le tableau 5.

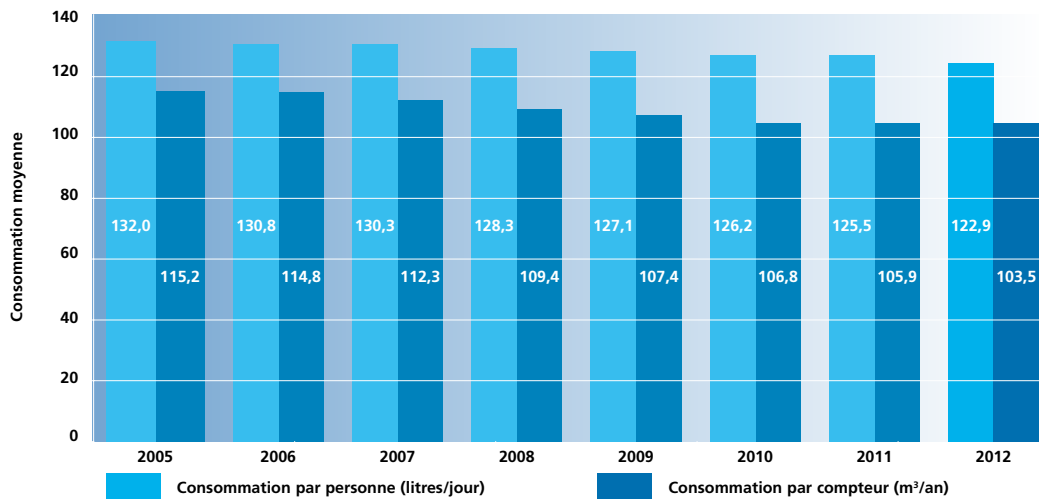
INDICATEURS DE CONSOMMATION D'EAU		
Opérateur	Consommation par compteur (m ³ /compteur)	Consommation par kilomètre de conduite-mère (m ³ /km)
AIEC	88,7	1.598,5
AIEM	84,6	2.125,0
CIESAC	98,6	1.639,9
CILE	104,3	7.437,8
IDEA ⁶	8.145,9	40.902,9
IDEN	96,6	1.981,1
IECBW	126,9	5.637,8
INASEP	82,4	2.369,5
Régie des eaux de Chimay	107,3	3.026,3
Régie des eaux de Saint-Vith	129,8	2.336,2
Service des eaux de Burg-Reuland	133,4	1.874,0
Service des eaux de Limbourg	310,2	8.352,7
Service des eaux de Rochefort	99,7	3.859,9
Service des eaux de Theux	104,1	3.056,2
Service des eaux de Trois-Ponts	88,4	966,2
Service des eaux de Waimes	95,3	2.175,6
SWDE	98,6	3.761,5
Total	103,5	4.150,2

Tableau 5 : indicateurs de consommation d'eau par opérateur - associés d'Aquawal

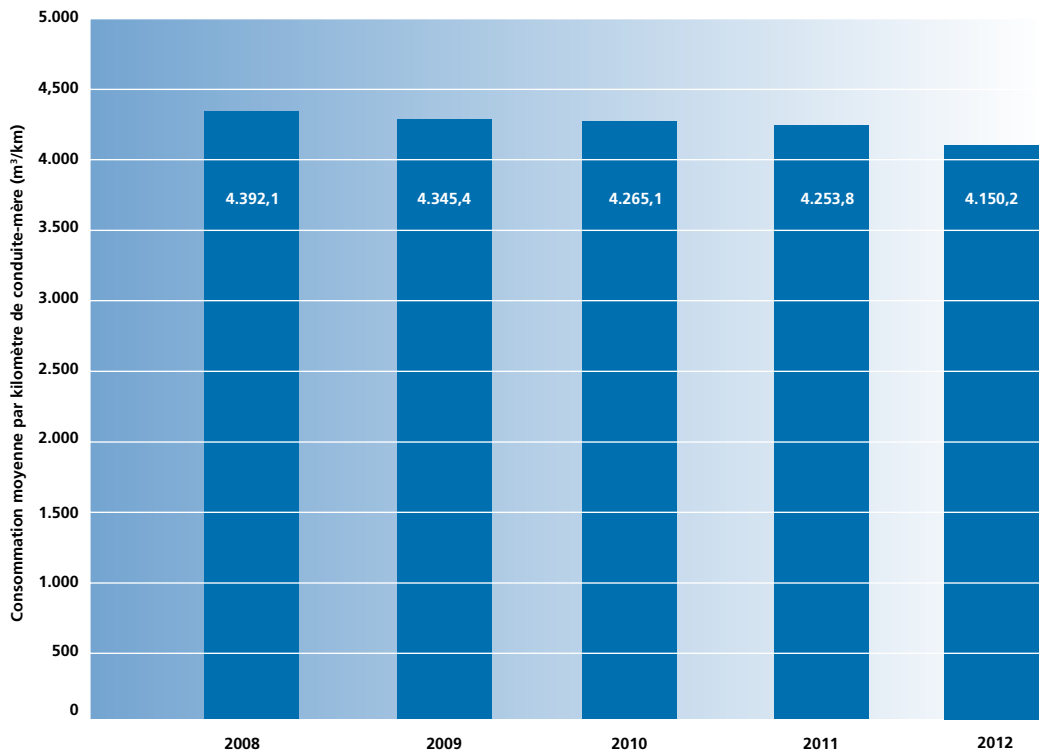
Depuis 2005, la consommation moyenne annuelle par compteur a diminué de 11,9 mètres cubes, soit de 1,5% par an en moyenne (graphique 3). La consommation par habitant toutes activités confondues diminue également régulièrement, à un rythme d'1% par an.

⁶ L'IDEA ne dessert que des industries.

STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE RAPPORT 2013



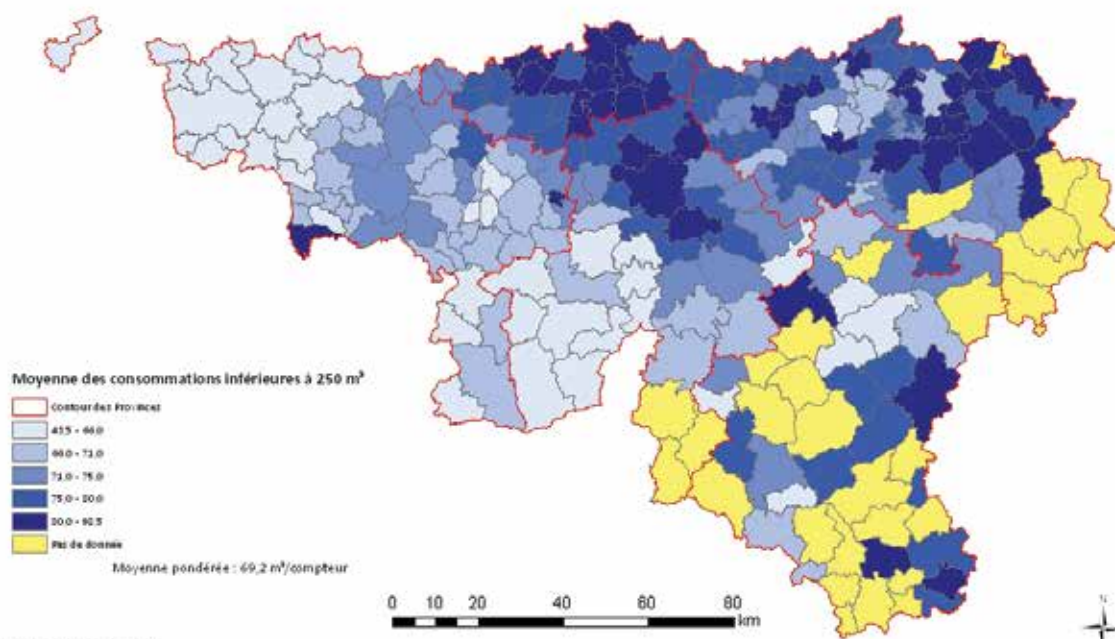
Graphique 3 : évolution de la consommation d'eau moyenne par compteur et par personne (2005 - 2012)



Graphique 4 : évolution de la consommation par kilomètre de conduite-mère (2008-2012) - associés d'AquaWal

Au-delà de la consommation par compteur, la consommation par kilomètre de conduite-mère diminue également (graphique 4) sous l'effet conjoint de la diminution de la consommation totale et de l'extension de l'habitat qui se traduit par des réseaux d'adduction et de distribution de plus en plus étendus. Cette consommation spécifique diminue en moyenne de 1 à 1,5% par an depuis 2008.

La consommation d'eau domestique n'est pas homogène sur le territoire (carte 2). Elle est plus élevée sur l'axe Bruxelles-Namur et dans l'est de la Province de Liège et plus faible dans la Province du Hainaut et le sud namurois.



Sources : ASPECs d'Aquasol
 Calculs : SA Aquasol

Carte 2 : consommation d'eau domestique par commune en 2011

Les différences de consommation d'eau que l'on peut observer entre opérateurs et entre les différentes régions de Wallonie s'expliquent par différents facteurs : activité économique, utilisation de ressources alternatives en eau, revenu des ménages, effet culturel, ...

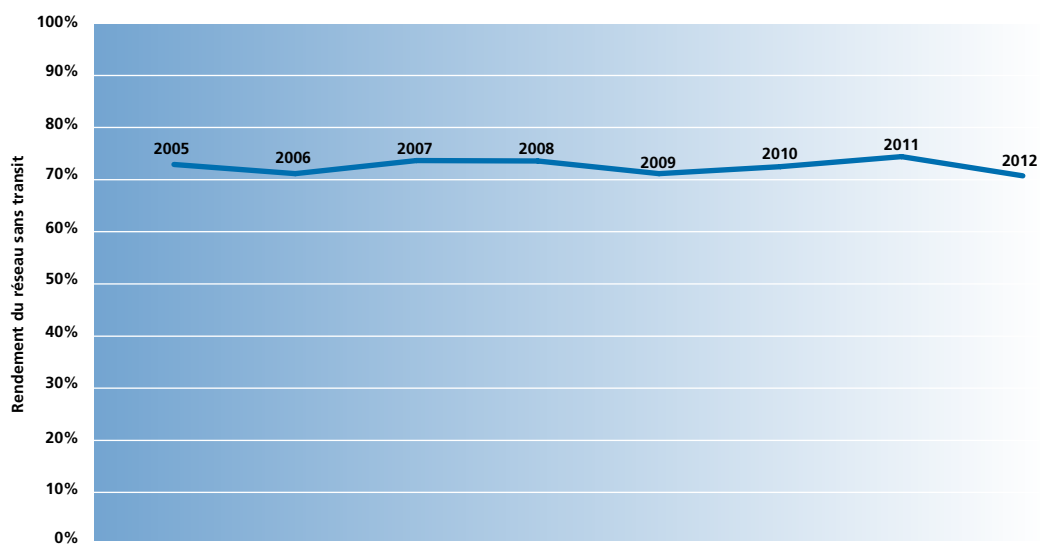
Indicateurs d'état du réseau

Le tableau 6 reprend les indicateurs de l'état du réseau pour 2012.

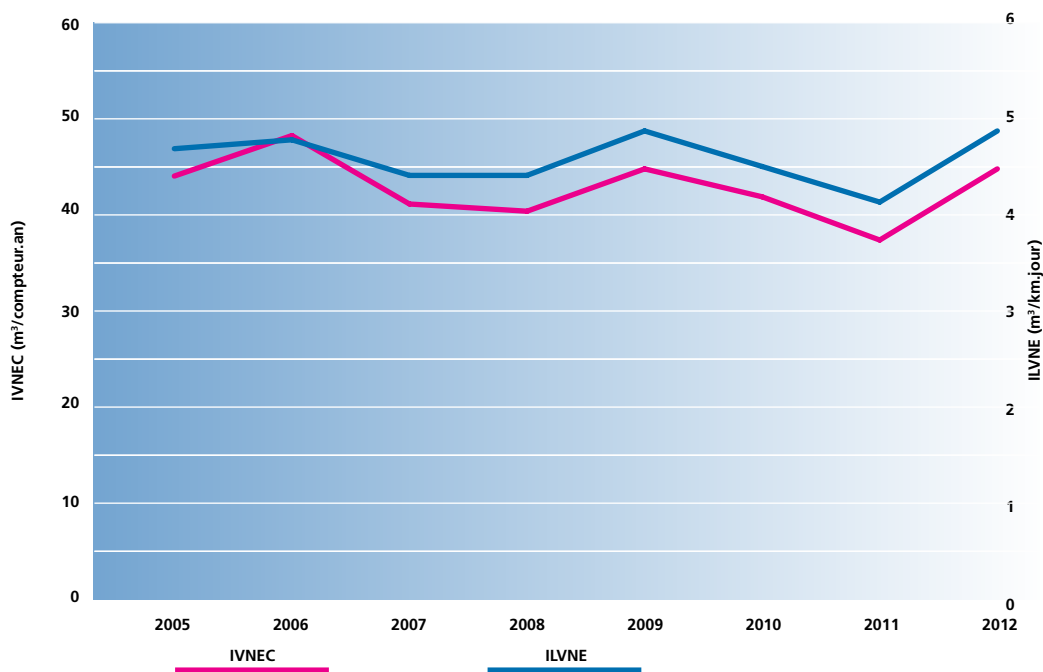
INDICATEURS D'ÉTAT DU RÉSEAU				
Opérateur	Rendement primaire sans transit	Rendement primaire avec transit	Indice linéaire du volume non-enregistré (ILVNE) (m ³ /jour.km)	Indice du volume non-enregistré par compteur (IVNEC) (m ³ /compteur.an)
AIEC	71,9%	73,9%	1,7	34,7
AIEM	74,8%	79,8%	2,0	28,6
CIESAC	57,4%	60,6%	3,3	73,1
CILE	76,7%	78,3%	6,2	31,6
IDEA	85,1%	92,2%	19,6	1.425,4
IDEN	72,6%	72,9%	2,1	36,5
IECBW	88,5%	89,9%	2,0	16,5
INASEP	73,3%	73,3%	2,4	30,0
Régie des eaux de Chimay	24,9%	29,9%	24,9	322,7
Régie des eaux de Saint-Vith	82,2%	83,7%	1,4	28,2
Service des eaux de Burg-Reuland	91,8%	91,8%	0,5	11,9
Service des eaux de Limbourg	86,9%	86,9%	3,4	46,6
Service des eaux de Rochefort	67,2%	67,2%	5,2	38,7
Service des eaux de Theux	73,0%	73,2%	3,1	38,5
Service des eaux de Trois-Ponts	42,5%	51,4%	3,6	119,4
Service des eaux de Waimes	85,0%	85,0%	1,0	16,8
SWDE	66,8%	73,8%	5,1	49,1
Total	69,9%	75,6%	4,9	44,5

Tableau 6 : indicateurs d'état du réseau par opérateur – associés d'Aquawal

Bien qu'une baisse du rendement du réseau soit constatée entre 2011 et 2012, les indicateurs d'état du réseau restent relativement stables sur le moyen terme (graphiques 5 et 6).



Graphique 5 : évolution du rendement primaire sans transit (2005 - 2012) – associés d'Aquawal



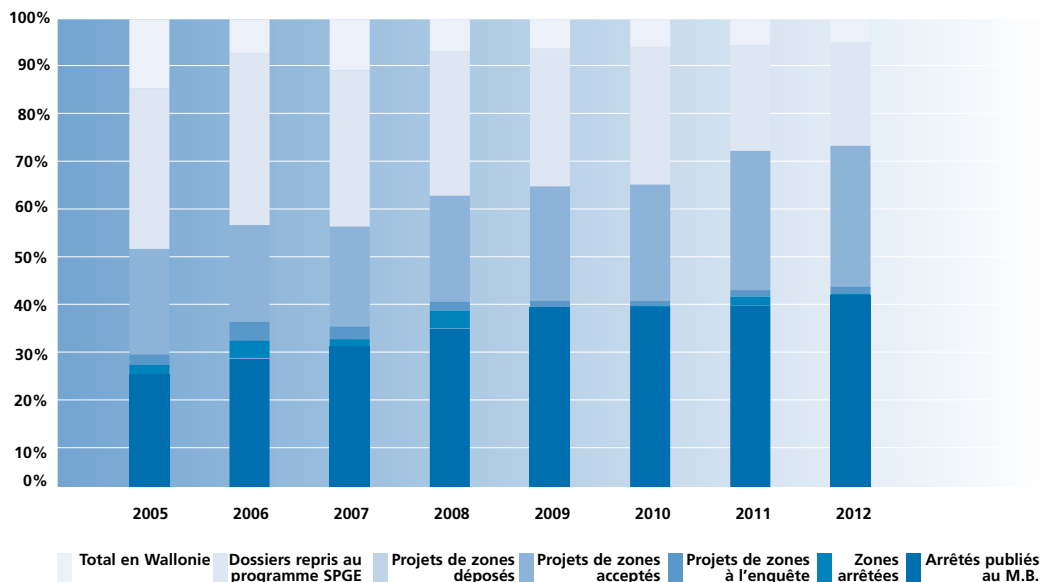
Graphique 6 : évolution des indicateurs de volume non-enregistré (2005 - 2012) - associés d'Aquawal

Protection des captages

La protection des captages est coordonnée et financée par la Société Publique de Gestion de l'eau. La S.A. Protectis, filiale de la SPGE, a pour mission la réalisation des actions chez les tiers dans le cadre de la protection des prises d'eau potabilisable. L'évolution de l'état d'avancement de ce programme est fournie dans le tableau 7.

PROTECTION DES CAPTAGES – ETAT D'AVANCEMENT					
ETAPES	Nombre de dossiers	Nombre de prises d'eau	Total des prises d'eau (%)	Volumes captés (10 ⁶ m ³)	Volume total (%)
Total en Wallonie		1.700	100	321,0	100
Dossiers repris au programme SPGE	608	1.144	67,3 %	305,7	95,2 %
Projets de zones déposés	274	669	39,4 %	234,5	73,0 %
Projets de zones acceptés	209	451	26,5 %	137,8	42,9 %
Projets de zones à l'enquête	195	429	25,2 %	132,9	41,4 %
Zones arrêtées	186	401	23,6 %	132,1	41,1 %
Arrêtés publiés au Moniteur belge	177	385	22,7 %	131,5	40,1 %

Tableau 7 : état d'avancement de la protection des captages



Graphique 7 : évolution de l'état d'avancement de la protection des captages 2005-2012

Le graphique 7 montre l'évolution de la protection des captages entre 2005 et 2012.

Le tracé des zones de prévention publiées est consultable sur le portail environnement de Wallonie : <http://environnement.wallonie.be>

Investissements

Le tableau 8 reprend les montants engagés par opérateur et par poste.

INVESTISSEMENTS (MONTANTS ENGAGÉS X 1.000 €) ⁷				
Opérateur	Production et traitement de l'eau (hors conduites)	Conduites production, distribution et raccordements	Autres	Total
AIEC	16	206	145	367
AIEM	2	158	39	199
CIESAC	8	11	3	22
CILE	12.332	21.539	720	34.591
IDEN	0	139	444	583
IECBW	1.126	5.616	1.226	7.968
INASEP	94	3.287	53	3.434
Service des eaux de Theux	34	294	0	328
SWDE	16.491	65.461	10.939	92.890
VIVAQUA	2.344	2.157	0	4.501
Total	32.447	98.868	13.569	144.883

Tableau 8 : investissements par opérateur en 2012 - associés d'Aquawal

Les investissements en production et distribution d'eau pour les principaux opérateurs ont représenté environ 145 millions d'euros en 2012. La grande majorité de ces investissements (2/3) concerne le renouvellement du réseau de canalisations (conduites de production, de distribution et raccordements).

⁷ Données non-disponibles : Services des eaux de Burg-Reuland, Rochefort, Limbourg, Trois-Ponts, Waimès, la Régie des eaux de Chimay et la Régie des eaux de Saint-Vith.

Emploi

Le tableau 9 reprend le nombre de personnes employées par les opérateurs au 31/12/2012.

Le secteur de la production-distribution d'eau occupe, fin 2012, de l'ordre de 2.600 équivalents-temps plein. A ces emplois directs, il faut ajouter les emplois indirects (générés chez les sous-traitants) et induits (générés par l'augmentation de l'activité liée aux emplois directs et indirects).

EMPLOI DIRECT EN PRODUCTION-DISTRIBUTION	
Opérateur	Nombre de personnes employées (ETP)
AIEC	21,30
AIEM	24,60
CIESAC	6,37
CILE	373,90
IDEA	13,00
IDEN	5,75
IECBW	122,80
INASEP	63,30
Régie des eaux de Chimay	7,00
Régie des eaux de Saint-Vith	8,65
Service des eaux de Burg-Reuland	4,50
Service des eaux de Limbourg	2,00
Service des eaux de Rochefort	NC
Service des eaux de Theux	5,00
Service des eaux de Trois-Ponts	3,47
Service des eaux de Waimes	4,00
SWDE	1.524,99
Total (hors VIVAQUA)	2.190,63
VIVAQUA (en Wallonie uniquement)	359,94
Total (y compris VIVAQUA)	2.550,57

Tableau 9 : emploi généré par la production - distribution d'eau par opérateur – associés d'Aquawal

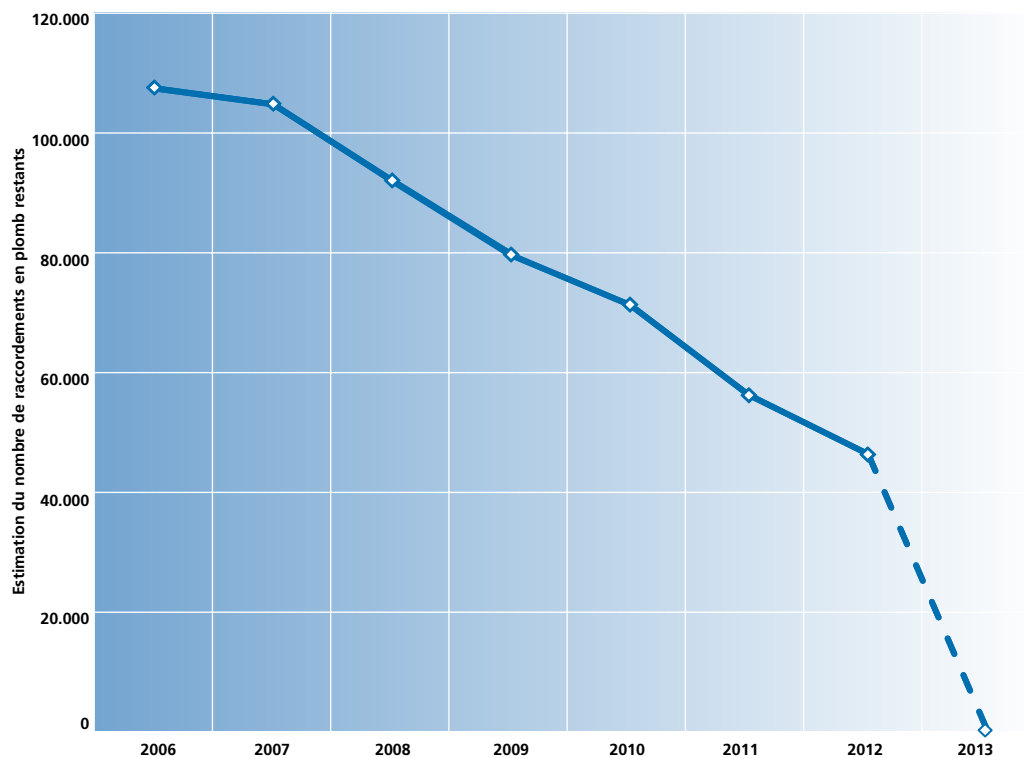
Qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée fait l'objet d'un Rapport détaillé édité par le Service Public de Wallonie⁸. Ce chapitre s'intéresse donc plus particulièrement aux raccords en plomb. Le tableau 10 reprend le nombre de raccords en plomb encore à remplacer au 31/12/2012.

RACCORDEMENTS EN PLOMB	
Opérateur	Nombre de raccords en plomb encore à remplacer
AIEC	276
AIEM	1.023
CIESAC	140
CILE	13.096
IDEA	0
IDEN	275
IECBW	2.600
INASEP	3.442
Régie des eaux de Chimay	NC
Régie des eaux de Saint-Vith	0
Service des eaux de Burg-Reuland	0
Service des eaux de Limbourg	30
Service des eaux de Rochefort	690
Service des eaux de Theux	229
Service des eaux de Trois-Ponts	14
Service des eaux de Waimes	0
SWDE	24.172
Total	45.987

Tableau 10 : estimation du nombre de raccords en plomb toujours en service par opérateur – associés d'Aquawal

⁸ <http://environnement.wallonie.be>



Graphique 8 : évolution du nombre de raccordements en plomb restant à remplacer (2006-2012) et prospective (2013) – associés d'Aquawal

Les raccordements en plomb disparaissent progressivement des logements wallons. Cette suppression est une conséquence indirecte de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine édictée en 1998 et qui fixe une teneur maximale en plomb dans l'eau de distribution de $10\mu\text{g/l}$ au 25 décembre 2013. Cette imposition nécessite de supprimer tout contact entre l'eau et le plomb et c'est pour cela que les distributeurs d'eau remplacent régulièrement l'ensemble de ces raccordements. Il en reste, à la fin de l'année 2012, environ 50.000.

Cependant, même si tous ces branchements sont progressivement supprimés, il appartient aux propriétaires des immeubles à réhabiliter les canalisations d'eau intérieures en plomb qui pourraient encore exister.





ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Les obligations européennes en matière d'assainissement des eaux usées et les indicateurs mis en place

La politique régionale en matière d'assainissement et de gestion des eaux usées urbaines est principalement régie par la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

Cette directive impose des obligations et échéances strictes en matière de collecte et traitement des eaux usées des agglomérations wallonnes de 2.000 EH et plus. La notion d'agglomération est particulièrement importante puisque c'est à cette échelle qu'il sera jugé de la conformité de la mise en œuvre de la présente directive. La notion d'agglomération est définie par la directive comme étant une zone dans laquelle la population et/ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux urbaines résiduaires afin de les acheminer vers une station d'épuration ou un point de rejet final. Les niveaux de traitement requis et les dates d'échéance de mise en conformité sont fixés en fonction de la taille des agglomérations et de la sensibilité du milieu récepteur du rejet final :

- traitement secondaire et tertiaire à l'échéance du 31/12/1998 pour les agglomérations de plus de 10.000 EH rejetant en zones sensibles. En Wallonie, cette catégorie représente 70% des EH totaux en assainissement collectif;
- traitement secondaire à l'échéance du 31/12/2005 pour les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH. En Wallonie, cette catégorie concerne 15% des EH totaux en assainissement collectif.

Pour ce qui à trait aux agglomérations de moins de 2.000 EH, représentant 15 % des EH en assainissement collectif, la directive impose la mise en œuvre du traitement approprié. Celui-ci se définissant comme étant le traitement des eaux urbaines résiduaires par tout procédé et/ou systèmes d'évacuation qui permet, pour les eaux réceptrices des rejets, de respecter les objectifs de qualité retenus ainsi que de répondre aux dispositions de la législation européenne sur l'eau .

Cette distinction est fondamentale dans l'approche du traitement des eaux. Elle peut conduire à des situations très variables en termes d'ouvrages à mettre en place. En effet, les agglomérations de plus de 2.000 EH doivent être équipées en systèmes de collecte et en stations d'épuration alors que la planification de l'infrastructure des agglomérations de moins de 2.000 EH doit se raisonner en fonction de la sensibilité du milieu récepteur.

A l'heure où la Commission européenne a placé plusieurs Etats membres, dont la Belgique, face à leurs responsabilités en matière d'assainissement des eaux usées générées par les agglomérations de 2.000 EH et plus, il importe que les indicateurs reflétant la situation de l'assainissement soient conformes aux paramètres utilisés par l'Union européenne afin de juger de la conformité desdites agglomérations.

Ainsi, la notion précédemment utilisée de taux d'égouttage, basée sur des ratios de longueurs, a été remplacée par l'indicateur de taux de collecte se définissant par la proportion de la charge d'une agglomération collectée par le réseau de collecteurs urbains (les égouts) existant. Il ne s'agit donc plus d'un rapport de longueurs mais bien d'un rapport de charge polluante.

Aspects institutionnels

L'assainissement des eaux usées est financé et coordonné par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) qui délègue à sept Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) la mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures. Tous les Organismes d'Assainissement Agréés sont des intercommunales.

La carte 3 présente les zones d'activités des différents organismes d'assainissement agréés.



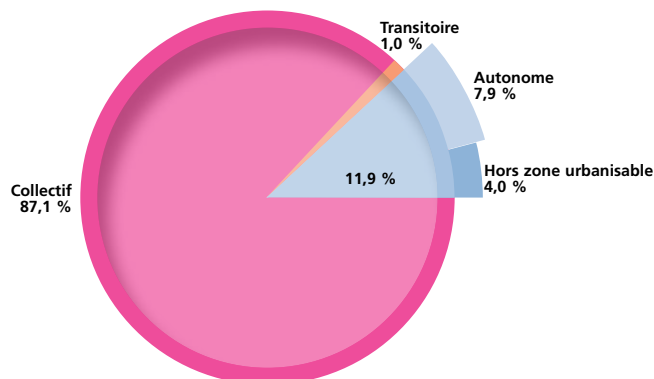
Carte 3 : zones d'activités des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA)

La planification générale de l'assainissement des eaux usées est traduite dans les PASH (Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques) ; elle repose plus particulièrement sur les programmes d'investissement de la SPGE approuvés par le Gouvernement wallon.

Les PASH définissent trois régimes d'assainissement :

- 1) **Le régime d'assainissement collectif** : caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts/collecteurs débouchant vers une station d'épuration publique existante ou en projet ;
- 2) **Le régime d'assainissement autonome** : caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petite collectivité, l'épuration des eaux usées ;
- 3) **Le régime d'assainissement transitoire** : caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents.

La figure ci-après (graphique 9) illustre la répartition de ceux-ci en Wallonie.



Graphique 9 : répartition de la population selon les trois régimes d'assainissement définis au Règlement Général d'Assainissement (RGA) - 2012

Les PASH sont actuellement en cours de révision. Celle-ci a débuté en 2011 et continuera les prochaines années.

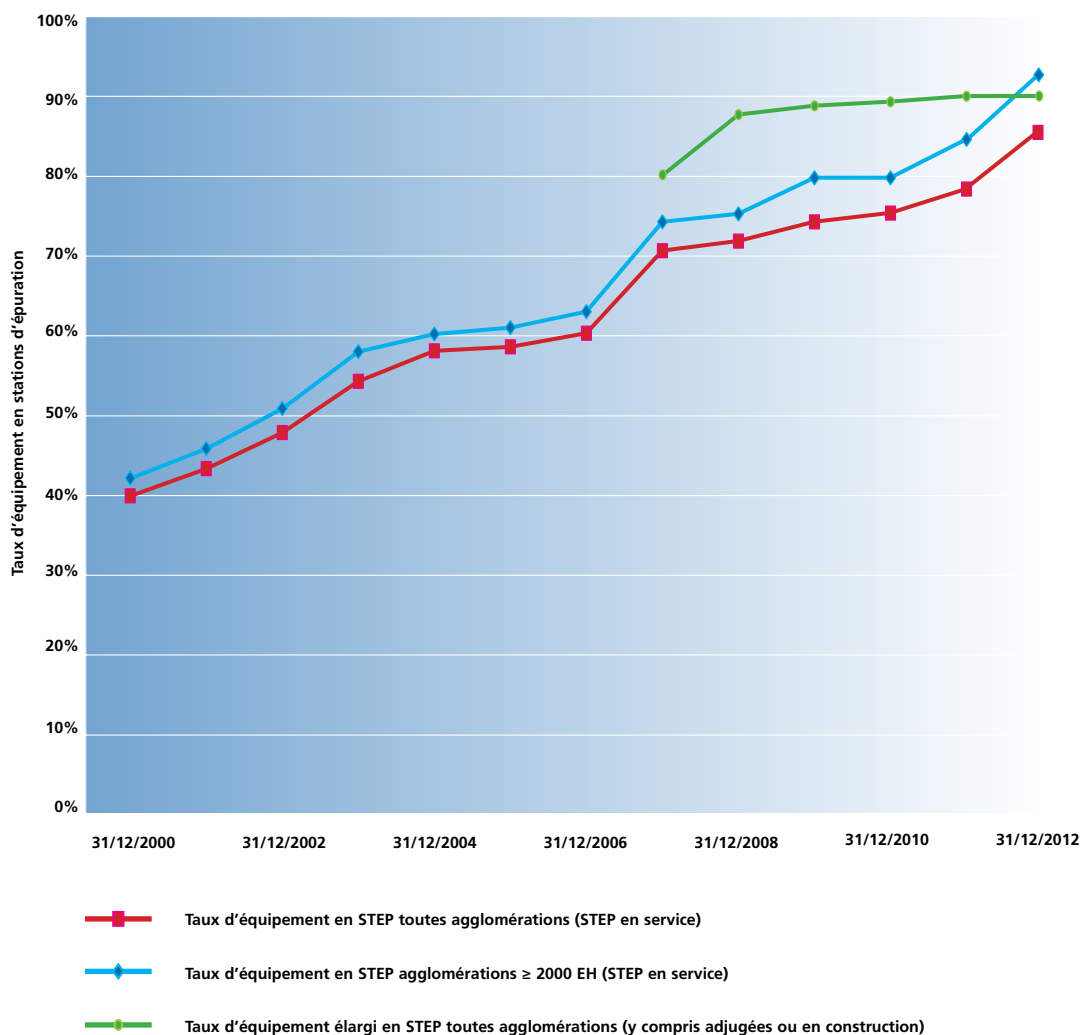
Patrimoine technique

La Wallonie a investi massivement ces dernières années et poursuivra ces investissements dans l'assainissement des eaux usées. Cela se traduit par un taux d'équipement en stations d'épuration de 85,2 % au 31/12/2012 pour l'ensemble du territoire wallon. Pour rappel, il se traduit par le ratio des capacités nominales des stations d'épuration existantes par rapport à la somme des capacités nominales de toutes les stations d'épuration prévues à terme en Région wallonne.

Ce même taux d'équipement est de 92,4% pour les seules agglomérations de plus de 2.000 EH. Ces données sont fournies dans le tableau 11 et le graphique 10. Celui-ci concerne les stations d'épuration concourant en tout ou en partie à l'assainissement des eaux usées d'au moins une agglomération de 2.000 EH ou plus.

PATRIMOINE TECHNIQUE	Toutes agglomérations	Agglomérations ≥ 2.000 EH
Nombre de stations d'épuration collectives existantes	412	216
Nombre de stations d'épuration collectives à terme	847	222
Capacité des stations d'épuration collectives existantes	3.826.520 EH	3.668.397 EH
Capacité des stations d'épuration collectives à terme	4.491.069 EH	3.970.890 EH
Taux d'équipement	85,2%	92,4%

Tableau 11 : nombre et capacité des stations d'épuration au 31/12/2012

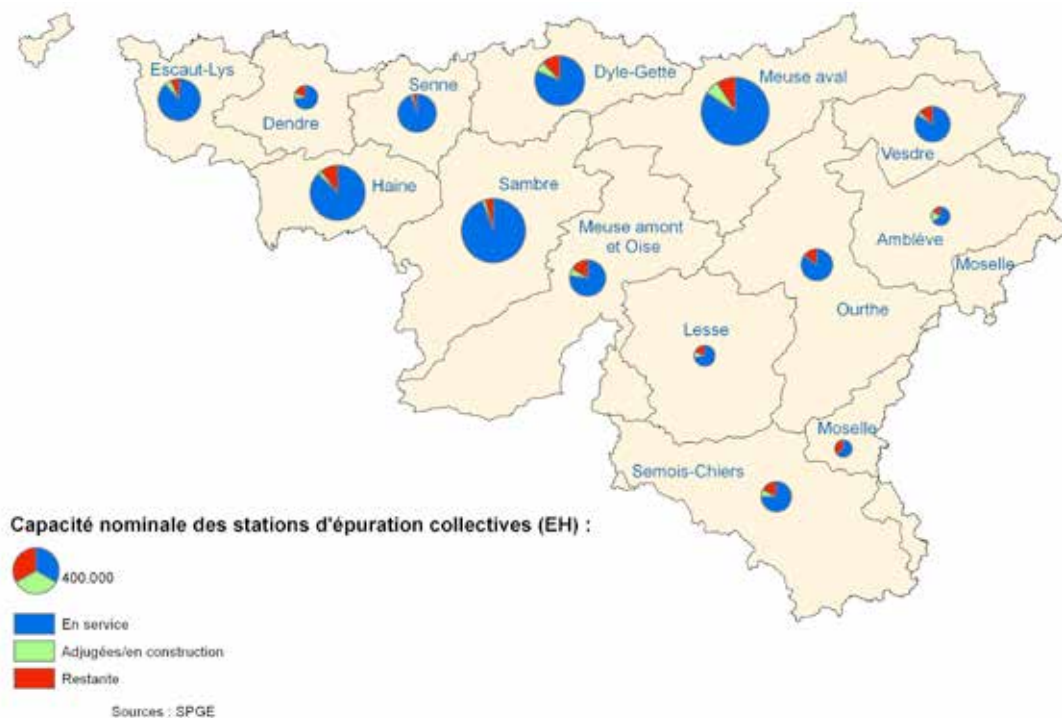


Graphique 10 : évolution du taux d'équipement en stations d'épuration 2000-2012

De même, si l'on prend en compte l'ensemble des stations d'épuration en cours de construction ou adjudgées, le taux d'équipement « élargi » de la Wallonie en stations d'épuration est de 89,9% et même de 96,5% pour les agglomérations de plus de 2.000 EH.

Il est important de mentionner que le calcul de ce taux a été revu en 2011 par rapport aux années précédentes de par la prise en compte d'une capacité nominale de STEP standardisée sur une base de 60 grammes de DBO5 par jour et par habitant. Auparavant, cette capacité variait entre 40 et 60 grammes de DBO5 par jour et par habitant en fonction du contexte local. Cela désavantage légèrement le taux d'équipement depuis 2011 par rapport aux années antérieures.

La carte 4 reprend la situation par sous-bassin hydrographique pour fin 2012.



Carte 4 : Capacités nominales en stations d'épuration par sous-bassin hydrographique au 31/12/2012

Les sous-bassins les mieux équipés sont actuellement les bassins de la Senne et de la Sambre.

Le réseau d'assainissement se compose, fin 2012, de 16.932 km d'égouts et de 1.915 km de collecteurs (tableau 12).

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	Toutes agglomérations	Agglomérations ≥ 2.000 EH
Longueur des égouts existants (km)	16.932	13.198
Longueur des collecteurs existants (km)	1.915	1.724

Tableau 12 : longueur des réseaux d'égouttage et de collecte - année 2012

Conformité à la Directive 91/271/CEE

La Directive sur les eaux urbaines résiduaires, appelée Directive 91/271/CEE impose que pour 1998, les eaux usées de toutes les agglomérations de plus de 10.000 EH soient collectées et épurées. La même obligation vaut pour les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH au plus tard pour 2005. La Commission européenne considère que cette obligation est atteinte lorsque le taux d'eaux usées collectées et épurées atteint 98% pour autant que la partie non collectée ne dépasse pas, au total, 2.000 EH.

Au 31/12/2012, le taux moyen de collecte dans les agglomérations wallonnes est de 98,6% pour les agglomérations de plus de 10.000 EH et de 96,8% pour les agglomérations entre 2.000 et 10.000 EH.

Au niveau du taux moyen collecté et épuré, les taux sont respectivement de 91,0% pour les premières et de 74,2% pour les secondes (tableau 13).

CONFORMITÉ DES AGGLOMÉRATIONS	Agglomérations ≥ 10.000 EH	Agglomérations entre 2.000 et 10.000 EH
Nombre d'agglomérations	39	134
Taille des agglomérations (EH)	2.678.100 EH	558.800 EH
Taux de collecte moyen	98,6%	96,8%
Taux collecté et épuré moyen	91,0%	74,2%

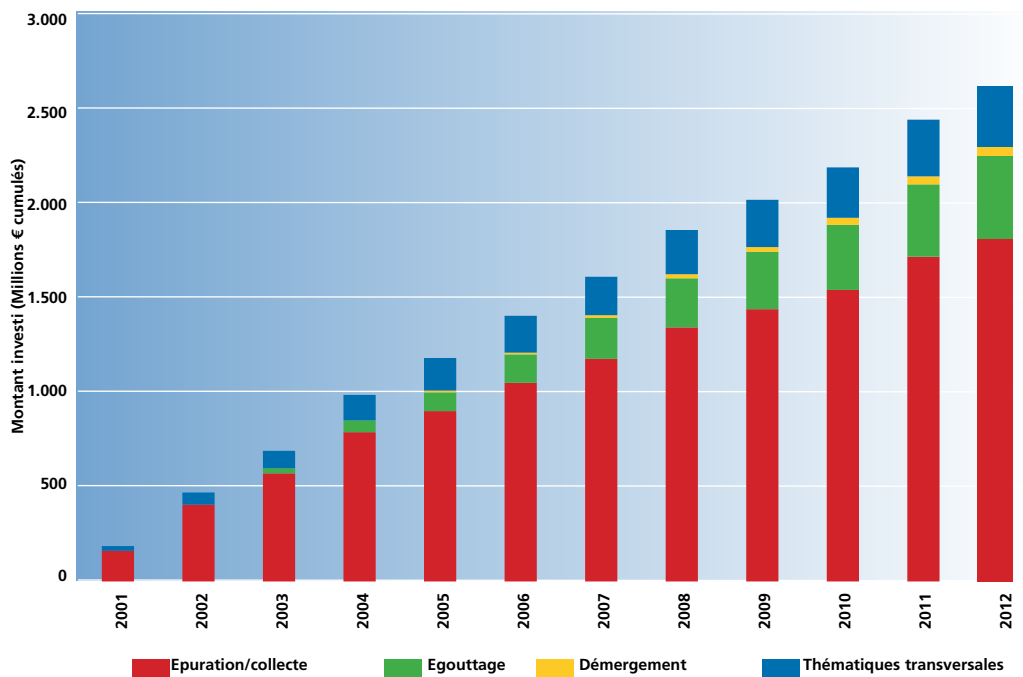
Tableau 13 : conformité des agglomérations - année 2012

On peut constater que le taux de collecte des eaux usées (c'est-à-dire la phase d'égouttage) répond à l'objectif européen pour les agglomérations de plus de 10.000 EH et cet objectif est quasiment atteint pour celles comprises entre 2.000 et 10.000 EH. Le taux collecté et épuré moyen est en forte augmentation par rapport à 2011 pour les agglomérations de plus de 10.000 EH.

Investissements

Afin de répondre aux objectifs des différentes Directives européennes (91/271/CEE - 2000/60/CE et 2006/7/CE), la SPGE établit des programmes d'investissement sur 5 ans.

Les montants investis (coût des travaux) depuis la création de la SPGE sont repris dans le graphique 11.



Graphique 11 : Investissements en assainissement des eaux usées sur la période 2001-2012

Au total, sur 12 ans, la SPGE a investi de l'ordre de 2,6 milliards d'euros dans le secteur de l'assainissement des eaux usées ; soit 220 millions d'euros par an en moyenne.

Emploi

Le tableau 14 indique l'emploi généré par l'assainissement des eaux usées et le démergement au 31/12/2012 par opérateur.

EMPLOI DIRECT EN ASSAINISSEMENT	
Opérateur	Emploi généré par l'assainissement et le démergement (ETP)
AIDE	249,0
AIVE	70,5
IBW	91,7
IDEA	87,0
IGRETEC	112,5
INASEP	108,0
IPALLE	81,1
SPGE	43,0
Total	842,8

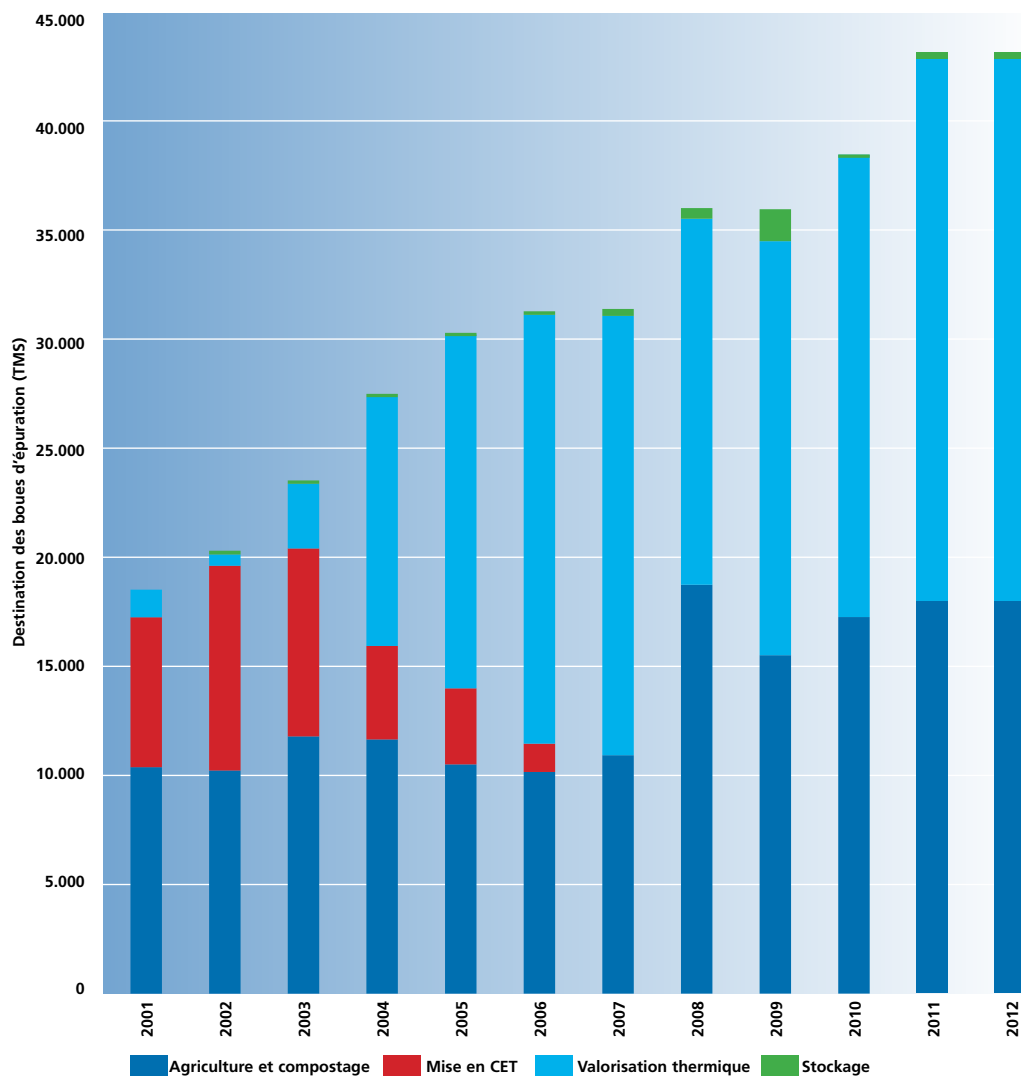
Tableau 14 : emploi généré directement par l'assainissement des eaux usées et le démergement

L'assainissement génère ainsi directement plus de 800 emplois en Wallonie. A ces emplois directs, il faut ajouter les emplois indirects (chez les sous-traitants) et induits (liés à l'augmentation de l'activité liée aux emplois directs et indirects).

Production et valorisation des boues d'épuration

L'épuration des eaux usées produit des boues. Celles-ci peuvent être soit mises en Centre d'enfouissement technique, soit valorisées en agriculture ou comme combustible.

Le graphique 12 montre l'évolution de la quantité de boues produites ainsi que leur destination depuis 2001.



Graphique 12 : évolution de la destination des boues d'épuration (2001 - 2012)

La production de boues a fortement augmenté, parallèlement à l'extension du parc de stations d'épuration. De plus, si, en 2001, près d'un tiers de la production annuelle était mise en Centre d'enfouissement technique, plus aucune ne l'est depuis 2007, l'ensemble étant valorisé depuis lors.

En 2012, la production de boues était de 43.000 tonnes de matière sèche (TMS). L'ensemble de celles-ci a été valorisé à concurrence de 57% en valorisation thermique et de 43% en agriculture.



PRIX DE L'EAU ET FONDS SOCIAL



Le prix de l'eau payé par les usagers est un sujet transversal au cycle anthropique de l'eau. Depuis 1990, les usagers acquittent en effet une seule facture d'eau pour la production-distribution d'eau potable et pour l'assainissement des eaux usées.

Depuis 2005, l'ensemble des usagers wallons est soumis à une structure tarifaire unique. Celle-ci est basée sur les notions de Coût-Vérité de l'eau. Cela signifie que le financement du cycle anthropique de l'eau est intégralement assuré par le prix de l'eau. Il existe ainsi un Coût-Vérité de la Distribution (CVD), calculé sur base des coûts des producteurs-distributeurs d'eau, et un Coût-Vérité de l'Assainissement (CVA) calculé sur base du Plan Financier de la SPGE. A ces deux paramètres s'additionnent la redevance pour le Fonds social de l'eau (0,0125 €/m³) et une TVA de 6%.

La structure tarifaire unique appliquée en Wallonie est la suivante :	
Part fixe :	20 X CVD + 30 X CVA
De 0 à 30 m ³ par an :	½ CVD + Fonds social de l'eau + TVA
De 30 à 5.000 m ³ par an :	CVD + CVA + Fonds social de l'eau + TVA
De 5.000 à 25.000 m ³ par an :	0,9 CVD + CVA + Fonds social de l'eau + TVA
Plus de 25.000 m ³ par an :	aCVD + CVA + Fonds social de l'eau + TVA avec $0,5 \leq a \leq 0,9$

Quel indicateur pour le prix de l'eau ?

Il n'est pas aisé de définir un indicateur du prix de l'eau à 100% pertinent. En effet, la tentation est grande de vouloir comparer les distributeurs d'eau sur la seule base du **Coût-Vérité de la distribution** (CVD). Or, ce CVD dépend très fortement du volume d'eau qui est vendu. Etant donné la grande part de coûts fixes inhérents au service de distribution d'eau, plus la consommation est faible, plus le CVD est élevé. Par conséquent, le CVD seul ne peut pas être utilisé.

C'est pourquoi on utilise un second indicateur qui représente **la facture moyenne par usager**, en tenant compte de la consommation moyenne, pour la partie production-distribution. Si un distributeur est avantagé du fait d'une forte consommation pour ce qui concerne le CVD, il sera désavantagé pour la facture moyenne.

Par ailleurs, un indicateur du prix de l'eau n'indique que le coût de l'eau pour les usagers, et *en aucun cas l'efficacité de gestion d'une société*. Le prix dépend en effet du contexte (densité du réseau, investissements nécessaires, source et traitement de l'eau, ...) et du niveau de qualité du service.

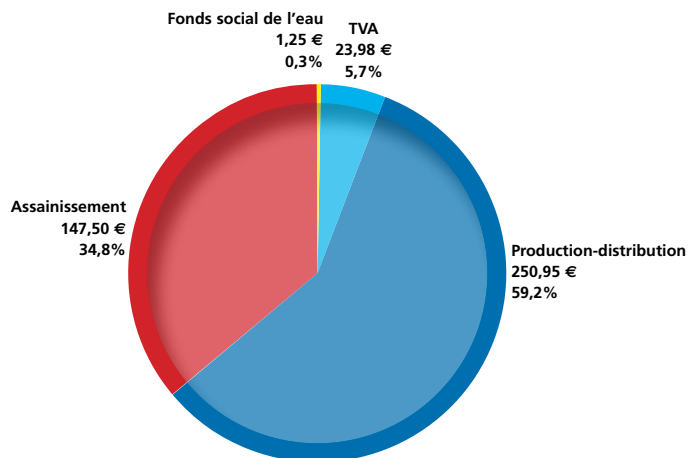
Indicateurs du prix de l'eau

Le tableau 15 reprend les indicateurs du prix de l'eau au 31/12/2012 par opérateur.

PRIX DE L'EAU			
Opérateur	CVD	Facture moyenne par usager (partie production-distribution)	Facture pour 100 m ³ TTRC
AIEC	2,1500 €	201,45 €	396,97 €
AIEM	2,2300 €	199,74 €	405,87 €
CIESAC	1,9787 €	205,06 €	377,90 €
CILE	2,5250 €	275,95 €	438,71 €
IDEA	0,6233 €	5.080,06 €	227,04 €
IDEN	2,1600 €	219,47 €	398,08 €
IECBW	2,0400 €	269,00 €	384,73 €
INASEP	2,3720 €	207,40 €	421,68 €
Régie des eaux de Chimay	1,3600 €	152,66 €	309,04 €
Régie des eaux de Saint-Vith	1,6500 €	222,36 €	341,32 €
Service des eaux de Burg-Reuland	NC	NC	NC
Service des eaux de Limbourg	1,8400 €	579,98 €	362,47 €
Service des eaux de Rochefort	NC	NC	NC
Service des eaux de Theux	2,2250 €	242,70 €	405,32 €
Service des eaux de Trois-Ponts	1,8600 €	173,74 €	364,69 €
Service des eaux de Waimes	2,3100 €	231,79 €	414,78 €
SWDE	2,4000 €	248,69 €	424,80 €
Moyenne	2,3900 €	259,20 €	423,68 €
CVA	1,4750 €		
Fonds social de l'eau	0,0125 €		

Tableau 15 : indicateurs du prix de l'eau par opérateur – associés d'Aquawal

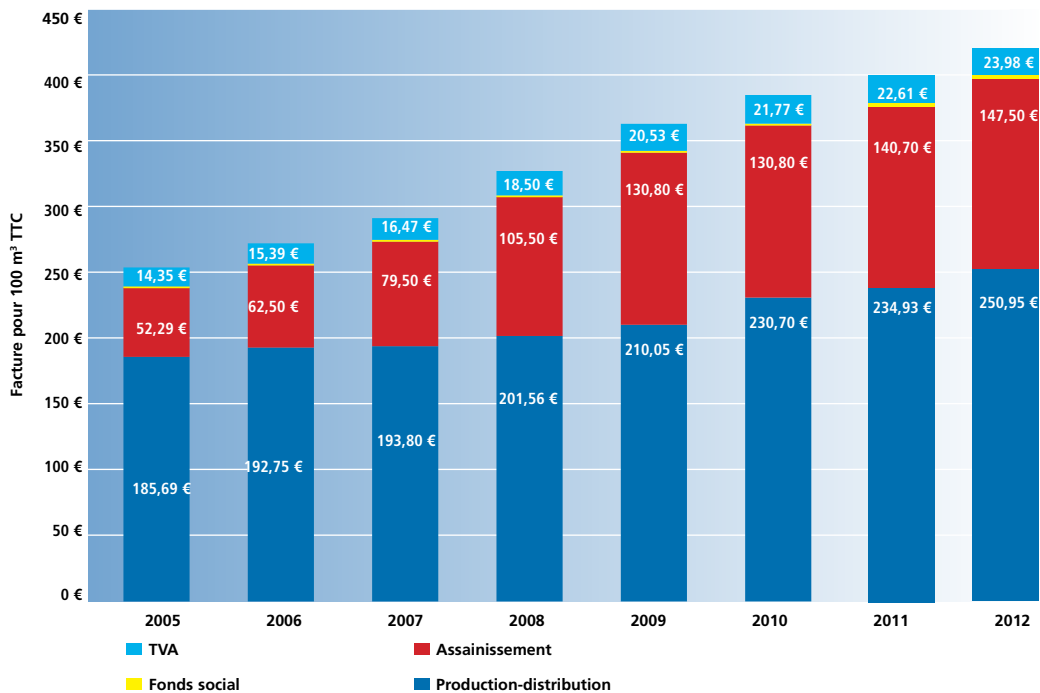
STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE RAPPORT 2013



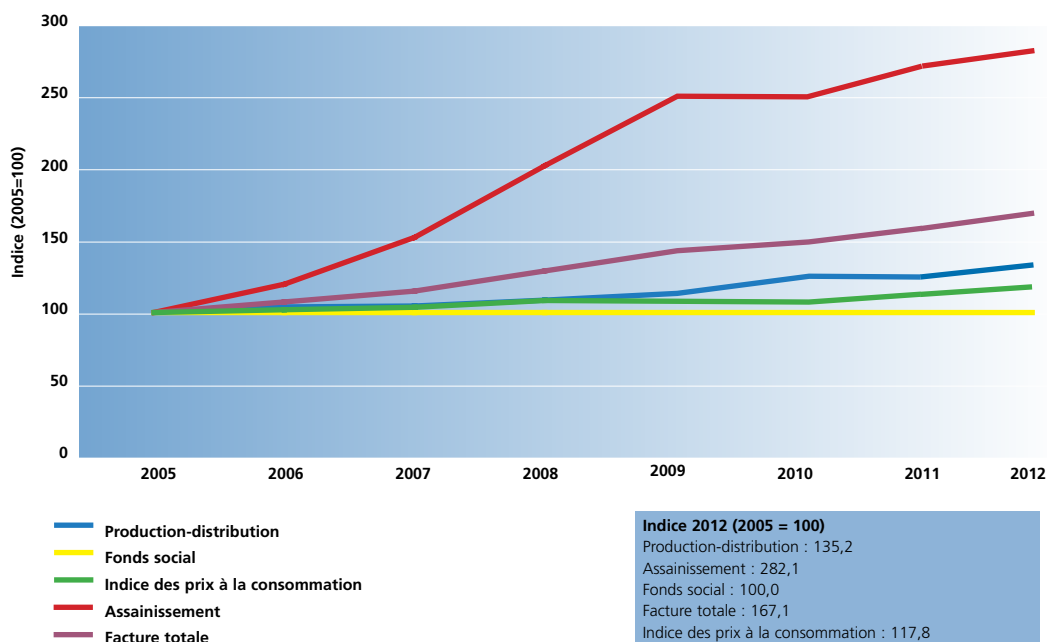
Facture totale moyenne pour 100 m³ au 31/12/2012 : 423,68 €

Graphique 13 : composition d'une facture pour 100 m³ – associés d'Aquawal

Une facture d'eau de 100 m³ coûte, en moyenne, fin 2012, environ 425 € (soit 4,25 € par m³ d'eau) répartis en 251 € (59%) pour la production-distribution (CVD), 147 € (35%) pour l'assainissement des eaux usées (CVA) et le solde en Fonds social de l'eau et TVA (graphique 13).



Graphique 14 : évolution des composantes du prix de l'eau (2005 - 2012) – associés d'Aquawal



Graphique 15 : évolution des composantes du prix de l'eau (2005 - 2012 - indices) – associés d'Aquawal

Le prix évolue à la hausse depuis quelques années (graphiques 14 et 15). Par rapport à 2005, la facture totale moyenne pour une consommation de 100 mètres cubes a augmenté de 67%. Sur la même période, le coût de la vie, représenté par l'indice des prix à la consommation a augmenté de 18%. A noter que les revenus de la population suivent de près l'indice des prix à la consommation et ont donc connu, sur la même période, 17% de croissance.

Le Coût-Vérité de la distribution a augmenté au même rythme que l'inflation entre 2005 et 2008. En 2009 et 2010, l'augmentation a été plus importante. L'évolution en 2011 (+1,8%) a été plus lente que l'indice des prix à la consommation.

Cependant, du fait de l'introduction par le Gouvernement wallon d'une contribution sur les prélèvements d'eau potabilisable destinée à participer à l'équilibre budgétaire wallon, le prix de la production-distribution a augmenté plus rapidement que l'inflation (+6,8% contre +2,8% pour l'indice des prix à la consommation).

Parallèlement, le Coût-Vérité de l'assainissement a également connu une augmentation significative ces dernières années. En effet, depuis 2005, le CVA a eu tendance à évoluer plus vite que l'inflation. Après s'être stabilisé en 2010, il est ensuite reparti légèrement à la hausse (+4,8% en 2012). Il importe cependant de noter que cette augmentation progressive mais maîtrisée du CVA a permis d'investir massivement dans la collecte et le traitement des eaux usées sur une période très courte. Ceci a notamment permis de rattraper le retard accumulé par la Wallonie au cours des 20 dernières années tout en limitant l'impact sur les consommateurs. Par ailleurs, outre ces considérations d'ordre économiques et financières, les investissements consentis ces dernières années en matière d'assainissement ont grandement contribué à la préservation et à l'amélioration de la qualité de nos ressources en eau.

En matière d'assainissement, il faut aussi noter que les industries ayant des rejets d'eaux usées industrielles ne sont pas soumises au CVA. Elles s'acquittent alors d'une taxe sur les eaux usées industrielles. Le montant de cette taxe a été défini en 1990 à 8,9242 € par unité de Charge polluante. Le niveau de ce cette taxe n'a pas évolué depuis cette date.

Consommateurs en difficulté de paiement et Fonds social de l'eau

Le Fonds social de l'eau est un mécanisme qui a pour but d'aider les ménages les plus défavorisés à s'acquitter de leur facture d'eau. Il a été initié dès 1996 par la SWDE et généralisé à l'échelle de la Wallonie (à l'exception de la partie germanophone de la Région) depuis 2004.

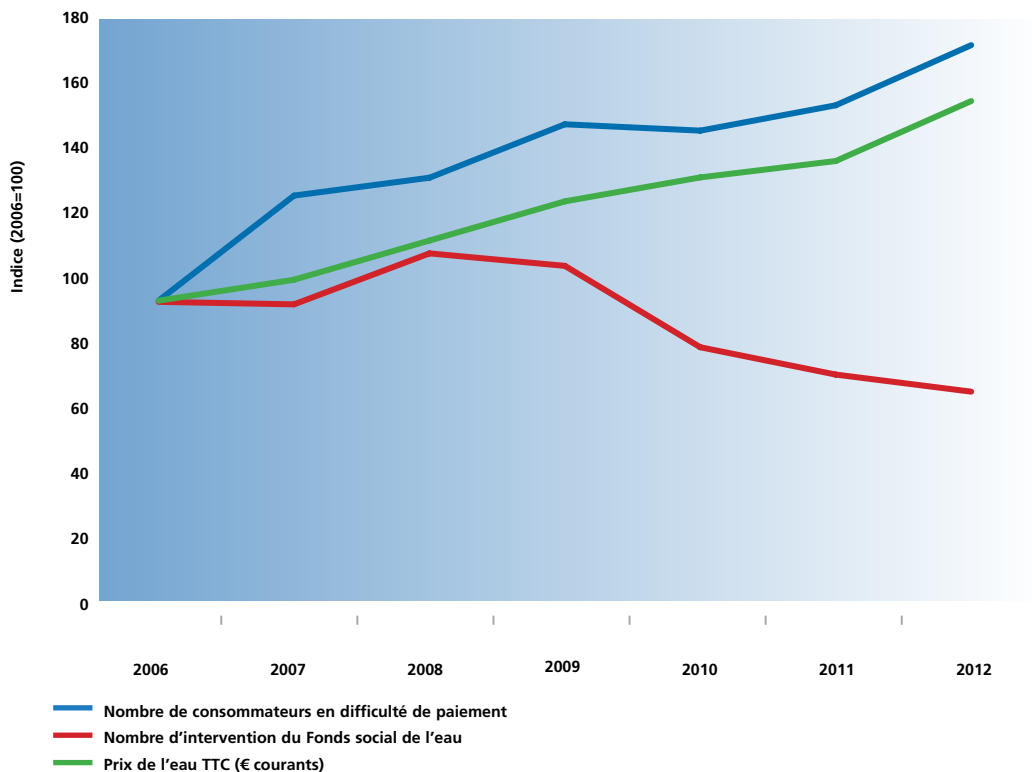
Ce système fait participer les distributeurs d'eau, la SPGE et les communes via les CPAS. Le financement repose sur le prélèvement d'une redevance de 0,0125 € par mètre cube d'eau distribuée.

Le tableau 16 montre l'évolution des interventions du Fonds social de l'eau entre 2005 et 2012.

FONDS SOCIAL DE L'EAU				
Année	Nombre de consommateurs en difficulté de paiement	Nombre d'interventions	Montant total des interventions	Montant moyen des interventions
2005	-	8.991	1.259.933 €	140,13 €
2006	76.202	9.816	1.408.526 €	143,49 €
2007	103.054	9.733	1.484.250 €	152,50 €
2008	107.623	11.421	1.816.256 €	159,08 €
2009	121.282	11.008	1.971.079 €	175,02 €
2010	119.660	8.312	1.927.432 €	231,89 €
2011	126.136	7.407	1.650.055 €	222,56 €
2012	141.505	6.841	1.550.937 €	226,71 €

Tableau 16 : évolution des interventions du Fonds social de l'eau (2005-2012)

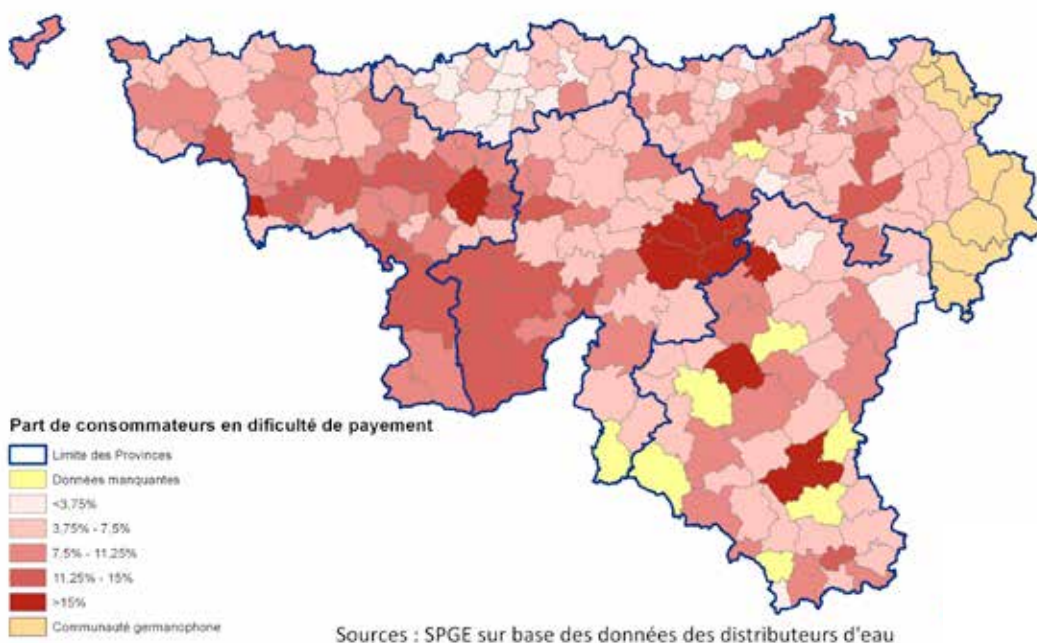
Le nombre de consommateurs en difficulté de paiement (c'est-à-dire le nombre d'utilisateurs qui ne paient pas à l'issue du délai de mise en demeure) a augmenté de 85% en 6 ans. En cela, il suit à peu près l'évolution du prix de l'eau qui a connu une croissance de 67% sur la même période (graphique 16).



Graphique 16 : évolution du nombre de consommateurs en difficulté de paiement et du nombre d'intervention du Fonds social de l'eau entre 2006 et 2012

Le nombre d'interventions dans la facture d'eau des ménages a lui connu une évolution autre. De 2006 à 2008, il a augmenté, mais plus lentement que le nombre de ménages en difficulté de paiement. Cela s'est traduit par une intervention moyenne de plus en plus importante. Depuis 2009, le nombre d'interventions diminue. Cette diminution est liée à la fois à un rehaussement du plafond d'intervention et à l'utilisation de l'ensemble des droits de tirage disponibles par les CPAS. A cet aspect, il faut ajouter que la diminution de la consommation d'eau totale qui est observée participe à diminuer également les montants disponibles pour le fonds social de l'eau.

Les difficultés de paiement se retrouvent en plus grand nombre le long de l'axe Sambre et Meuse (Mons-Charleroi-Liège), ainsi que dans le sud Namurois et dans le Condroz. Elles sont les plus faibles dans la Province du Brabant wallon (carte 5).



Carte 5 : part de la population en difficulté de paiement des factures d'eau - année 2012

GLOSSAIRE

Capacité nominale (d'une STEP)

Nombre d'EH pour lesquels une STEP a été dimensionnée. Ce nombre tient compte de la population actuelle et future ainsi que de l'activité économique rejetant leurs eaux usées en égouts publics.

CVA (Coût-Vérité à l'Assainissement)

Composante du prix de l'eau destinée à financer l'assainissement des eaux usées.

CVD (Coût-Vérité à la Distribution)

Composante du prix de l'eau destinée à financer la production et la distribution d'eau potable.

Consommateur en difficulté de paiement

Le consommateur dont le dossier est envoyé au CPAS en raison du fait qu'à l'expiration du délai de mise en demeure, il se trouve en défaut de paiement de tout ou partie de sa facture d'eau de distribution.

DBO₅

Demande biologique en oxygène calculée au bout de 5 jours à 20°C et dans le noir. Elle permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées.

Densité du réseau

Expression du nombre moyen de compteurs associés à un km de conduites-mères.

EH (équivalent-habitant)

L'équivalent-habitant est une notion théorique, établie sur base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent (quelle que soit l'origine de la pollution), par habitant et par jour.

Indice de volume non-enregistré par compteur (IVNEC)

Expression, en mètre cube par an et par compteur, du rapport entre le volume non-enregistré et le nombre de compteurs.

Indice linéaire de volume non-enregistré (ILVNE)

Expression, en mètre cube par jour et par kilomètre, du rapport entre le volume non-enregistré et la longueur des conduites-mères.

PASH

Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.

Raccordement

Portion joignant la conduite principale située sous la voirie à l'immeuble. Le raccordement à l'eau de distribution se termine au compteur d'eau.

Rendement primaire avec transit

Expression, en %, du rapport entre le volume enregistré auquel on ajoute le volume vendu aux tiers, et le volume prélevé auquel on ajoute le volume acheté aux tiers et duquel on retranche le volume lié au lavage des installations de production.

Rendement primaire sans transit

Expression, en %, du rapport entre le volume enregistré et le volume prélevé auquel on ajoute le volume acheté aux tiers et duquel on retranche le volume vendu aux tiers et le volume lié au lavage des installations de production.

Sous-bassin hydrographique

Subdivision naturelle des bassins hydrographiques telle que définie à l'article 7 du décret relatif au Code de l'Eau délimitant les bassins et sous-bassins hydrographiques en Wallonie.

STEP

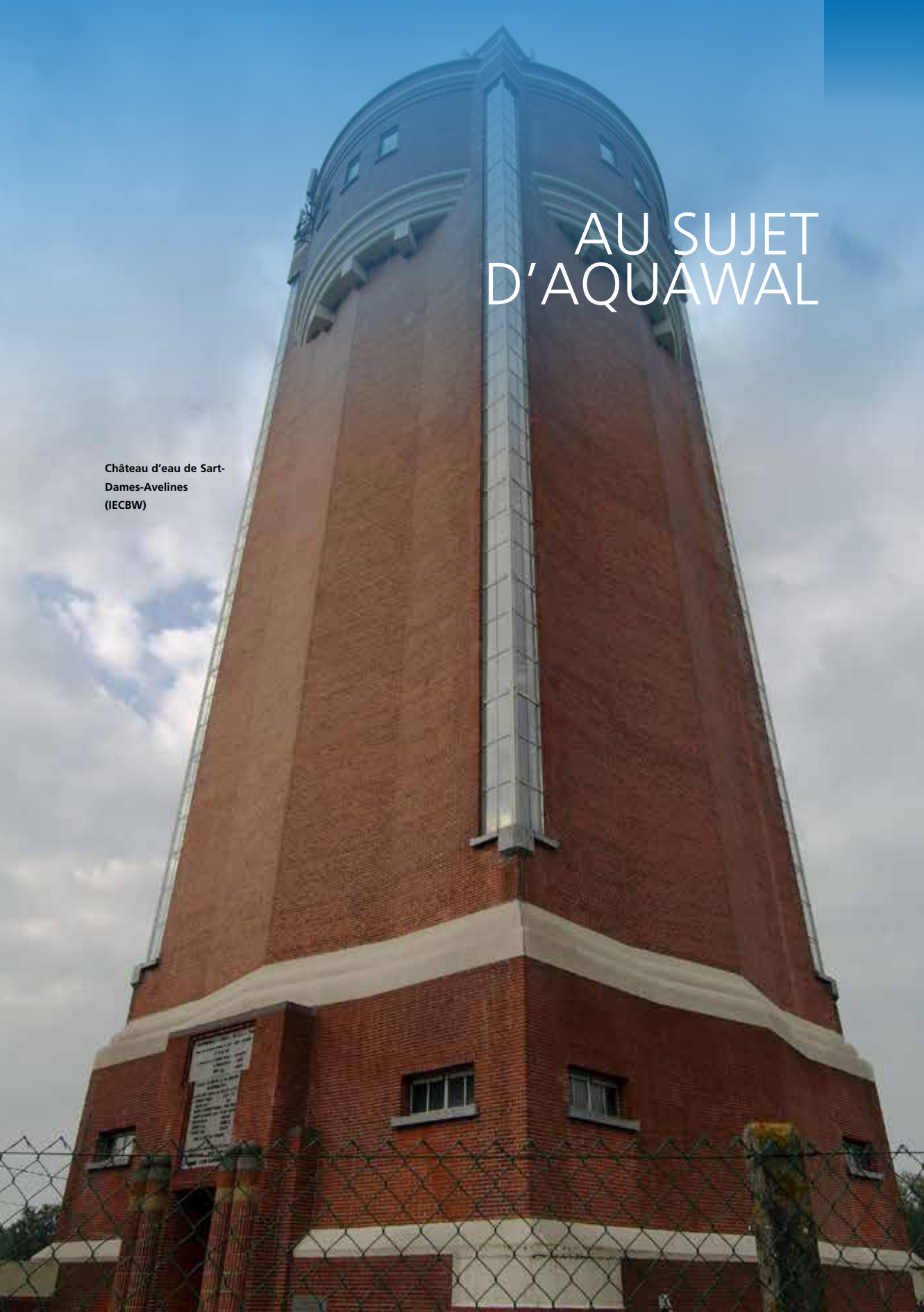
Station d'épuration collective.

Taux d'équipement

Le taux d'équipement se définit par le rapport entre la capacité nominale des stations d'épuration installées et le total de la capacité nominale des stations d'épuration existantes et à construire pour couvrir l'ensemble du territoire de la Wallonie.

AU SUJET D'AQUAWAL

Château d'eau de Sart-
Dames-Avelines
(IECBW)



Une fédération dynamique, au service de ses associés

Aquawal est l'Union professionnelle des Opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie. Elle regroupe les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable (95% du secteur de la production-distribution) ainsi que l'ensemble des organismes d'assainissement agréés et la Société Publique de Gestion de l'Eau.

Missions

- Concertation et information entre les sociétés associées
- Représentation et défense des intérêts de ses associés dans les instances régionales, fédérales, européennes et internationales
- Communication vers le grand public et les milieux spécialisés
- Etudes scientifiques et socio-économiques au service de ses associés et des acteurs politiques et administratifs
- Partenaire de NITRAWAL dans la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote agricole en Région wallonne (PGDA)

Fonctionnement

Un Comité de Direction et un Conseil d'Administration

Six Commissions de travail et de nombreux groupes de travail thématiques :

- Production
- Distribution
- Assainissement
- Administration et Finances
- Communication et Relations Publiques
- Eau, Industrie et Agriculture

Liens utiles

www.vmm.be : Statistiques de l'eau en Flandre

www.aquaflanders.be : Benchmark des producteurs-distributeurs d'eau en Flandre

www.belgaqua.be : Statistiques globales de l'eau en Belgique

www.vewin.nl : Statistiques de l'eau aux Pays-Bas.

www.eureau.org : Statistiques de l'eau au niveau européen



Sociétés de production-distribution d'eau


A I E C

Association Intercommunale des Eaux du Condroz
www.eauxducondroz.be


A I E M

Association Intercommunale des Eaux de la Moline
www.aiem.be


C I E S A C

Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier


C I L E

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
www.cile.be


I D E A

Intercommunale de Développement Economique
 et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre
www.idea.be


I D E N

Intercommunale de Distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs
www.iden-eau.be


I E C B W

Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon
www.iecbw.be


I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be


Régie des Eaux de Chimay

www.ville-de-chimay.be


Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St-Vith)

www.st.vith.be


Service Communal des Eaux de Burg-Reuland

www.burg-reuland.be

**Service Communal des Eaux de Limbourg**

www.ville-limbourg.be

**Service communal des Eaux de Rochefort**

www.rochefort.be

**Service Communal des Eaux de Theux**

www.theux.be

**Service Communal des Eaux de Trois-Ponts**

www.troisponts.be

**Service Communal des Eaux de Waimes**

www.waimes.be

**S W D E**

La société wallonne des eaux

www.swde.be

**VIVAQUA**

www.vivaqua.be

Organismes d'assainissement agréés



A I D E

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège
www.aide.be



A I V E

Association Intercommunale pour la Protection et la Valorisation de l'Environnement
www.aive.be



I B W

Intercommunale du Brabant Wallon
www.ibw.be

INTERCOMMUNALE
DU BRABANT WALLON

I D E A

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire de la Région Mons-Borinage-Centre
www.idea.be



I G R E T E C

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
www.igretec.com



I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



I P A L L E

Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental
www.ipalle.be



Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages



Société Publique de Gestion de l'Eau
www.spge.be



Editeur responsable

Alain GILLIS
S.A. AQUAWAL

Rédaction

Cédric PREVEDELLO
S.A. AQUAWAL

Coordination

Fanny MÉRENNE
S.A. AQUAWAL

Photographies

S.A. AQUAWAL
CRÉACOM

Conception & réalisation

créacom : +32 (0)4 227 90 06

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30
Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Ce rapport est imprimé sur du papier respectueux de l'environnement.



SA AQUAWAL
Rue Félix Wodon, 21
B-5000 Namur
Tél : +32 (0) 81 25 42 30
Fax : +32 (0) 81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be